

# Présentation du projet

Juillet 2009



**Filière DEEE Pro**

# Les DEEE Pro\*, une nouvelle filière.

\* DEEE Pro : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Professionnels

# DEEE Pro = DEEE comme les autres

## ❑ Les DEEE Pro ne se jettent plus

- Ni en DIB (Déchets Industriels Banals)
- Ni en ferraille



## ❑ Ils se recyclent !

- 🌍 Pour **préserver les ressources naturelles**. Ils sont composés majoritairement de matières recyclables (métaux, plastiques, ...)
- 🌍 Pour **neutraliser les risques de pollution**. Ils peuvent contenir des composants dangereux ou particuliers (piles, batteries, condensateurs, cartes électroniques, écrans, plastiques à retardateurs de flamme bromés, mercure,...) nécessitant un traitement spécifique.



# Fondements de la filière

## □ La Législation (Décret du 20 juillet 2005 sur les DEEE) :

- Les professionnels détenteurs de DEEE sont responsables de leur élimination dans le respect de la réglementation en vigueur.



- Les producteurs assurent l'enlèvement et le traitement des DEEE professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005, sauf s'il en ont convenu autrement avec les utilisateurs dans le contrat de vente de l'équipement.

## □ La Filière des DEEE Pro, une démarche pro active

- Quatre syndicats professionnels à l'origine de la filière :



Groupement professionnel des industriels de l'appareillage électrique d'installation et de ses applications domotiques



Groupement professionnel des fabricants de matériel électronique de sécurité



Groupement professionnel des industriels des appareils électriques autonomes de sécurité



Groupement professionnel des fabricants de lampes, luminaires et de composants pour l'éclairage professionnel et domestique

**Leur objectif :** Permettre à leurs adhérents de remplir leurs nouvelles obligations en apportant une réponse adaptée aux contraintes des acteurs du secteur du bâtiment.

# Equipements concernés

- Les équipements usagés relevant principalement des catégories 5 et 9 du décret DEEE :

## MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE



Plafonniers / Encastrés  
Carrés, rectangulaires & ronds

Etanches



Lanternes

Hublots / Appliques / Spots



Projecteurs



Armatures industrielles

## MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DE SÉCURITÉ ET DE RÉGULATION



Eclairage de secours



Surveillance / Accès



Intrusion



Thermostat / Régulation



Incendie

# Un projet confié à Récyllum

## ❑ Récyllum a été choisi pour :

- Sa maîtrise du service de collecte et de recyclage des lampes.
- Sa connaissance sectorielle des entreprises de l'installation électrique et du bâtiment.

## ❑ Missions de Récyllum :



▪ Mettre en place un réseau national de points de collecte dans les déchèteries professionnelles.

▪ Assurer l'enlèvement et le recyclage des DEEE Pro collectés. 



▪ Apporter une prestation de service de qualité, respectueuse de la réglementation et de l'environnement, au meilleur coût pour les acteurs de la filière.

## ❑ Agenda :

- **Juin à décembre 2009** : Expérimentation terrain régionale
- **Début 2010** : Démarrage national de la filière DEEE Pro



# Service proposé aux détenteurs

## □ 2 solutions pour éliminer les DEEE Pro :

- Les faire enlever gratuitement par Récylum.  
Sous conditions de volume.



- Les déposer gratuitement en déchèteries pro.  
Sans condition de volume.



## □ Service proposé :

- Mise à disposition de conteneurs adaptés.
- Prise en charge gratuite des DEEE Pro (collecte et recyclage).
- Traçabilité des flux (Fiche de Suivi, Certificat de recyclage,...).

**En collectant sélectivement ses DEEE pro, le détenteur agit pour la protection de l'environnement dans le respect de la réglementation.**

# L'expérimentation terrain (TEST)



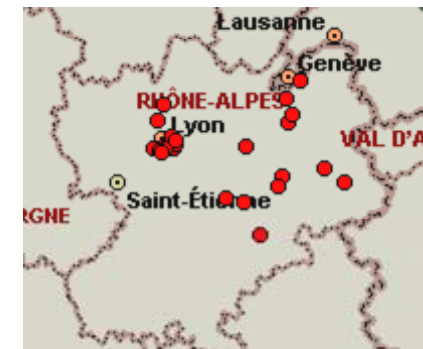
# Objectifs, implantation et agenda

## □ Objectifs

- **Tester sur le terrain la pertinence du dispositif opérationnel** en partenariat avec les déchèteries professionnelles et les installateurs.
- In fine, **préparer le démarrage de la filière** prévu début 2010.

## □ Implantation

- Une zone unique : la région Rhône Alpes
- 20 installateurs électriciens
  - Déjà en contrat pour la collecte des lampes.
- 24 déchèteries pro
  - Localisées sur les départements 01, 38, 69, 73 et 74 de la région Rhône Alpes
  - Capables de fournir un service adapté au besoin.



● Déchèteries pro participantes

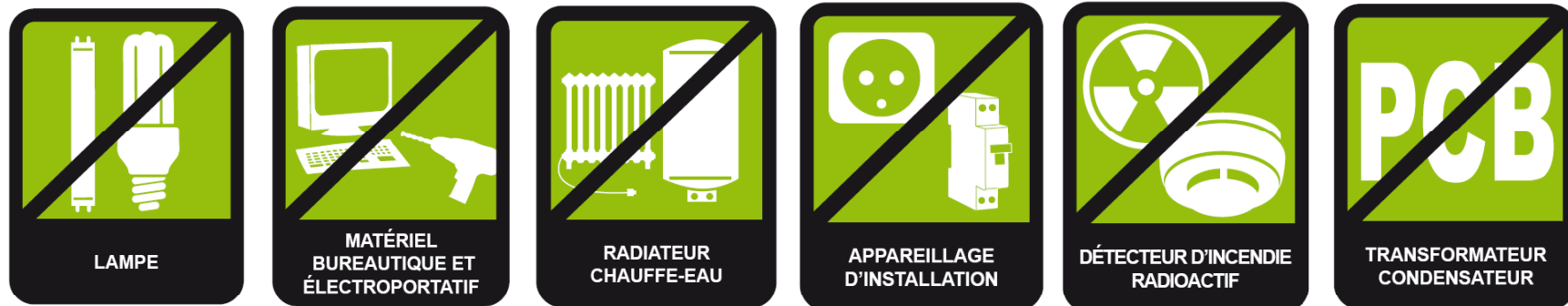
## □ Lancement de l'opération : Juin 2009

# Dispositif opérationnel

# Consignes de tri des DEEE Pro

## ❑ Les équipements devront être :

- Intègres (ouverts si retrait de lampes, mais non « désossés »)
- Exempts de lampes
- Sans autres déchets : emballages, électroménager, matériel bureautique, radiateurs, chauffe-eau, prises, disjoncteurs, déchets banals
- Exempts de substances radioactives (détecteurs incendie ioniques)
- Exempts de PCB (transformateurs, condensateurs PCB)



***Important : Tous les équipements déposés conformément aux consignes de tri dans les conteneurs mis à disposition par Récyclum seront pris en charge, quelle que soit leur date de mise en marché et leur marque.***

# Moyens mis à disposition (1/3)

## □ Conditionnements:

- 2 conteneurs de 2 m<sup>3</sup> pour les flux de DEEE Pro en mélange par point de collecte  
*Plusieurs modèles sont testés.*



- Benne envisageable, dans un second temps, pour les points de collecte à fort volume.



## Moyens mis à disposition (2/3)

### □ **Enlèvement identique à celui de la filière lampes :**

- Demande d'enlèvement par Intranet et/ou Audiotel
- Documents de traçabilité accessibles sur SIR (Fiche de suivi, Certificat de recyclage,...)
- Délai d'enlèvement :
  - 10 jours ouvrés maximum pour 1 à 2 conteneurs
  - 5 jours ouvrés maximum pour 3 à 5 conteneurs
- Enlèvement :
  - Par le logisticien de la filière Lampes (synergie logistique)
  - Conteneur « plein » contre conteneur « vide »
  - Collecte mutualisée Lampes/DEEE Pro dans la mesure du possible

# Moyens mis à disposition (3/3)

## ❑ Outils d'information fournis par Récyllum :

- Le communiqué de presse relayé par la presse professionnelle,
- Le dépliant de présentation de la filière au format 3 volets R/V,
- La e-letter personnalisable (version numérique du dépliant),
- La page internet sur <http://www.recyllum.com>,
- L'affiche 80 x 120 cm pour la zone déchets du points de collecte,
- L'affichette A4 synthèse,
- Le guide pratique du point de collecte,
- La convention DEEE Pro (engagements des acteurs, périmètre du test, responsabilités de chacun,...).



# Une démarche collaborative

# Démarche collaborative

- Ce test doit nous permettre :
  - D'identifier les contraintes et attentes des détenteurs et des opérateurs.
  - De répondre aux questions de tous.
  - De valider ensemble les conditionnements, les consignes de tri et les modalités d'enlèvement.

**Afin de proposer début 2010 une filière DEEE Pro efficace, pertinente, simple de mise en œuvre et répondant aux attentes du secteur.**

- Ce test est mené en partenariat avec les fédérations professionnelles représentant les acteurs concernés:
  - **Les distributeurs en matériel électrique,**
  - **Les entreprises de l'installation électrique et plus largement du bâtiment,**
  - **Les opérateurs de la collecte et du traitement de déchets.**

*NB : Une brochure présentant le test est mise à la disposition de tous les partenaires qui souhaitent la diffuser à leurs adhérents ou clients de la zone du test.*



# Organisations professionnelles partenaires

## □ Plusieurs organisations professionnelles soutiennent ce projet :

- En diffusant l'information auprès de leurs adhérents ou de leurs clients,
- En collaborant avec Récyclum pour identifier les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle filière les plus adaptées aux contraintes des entreprises du bâtiment.



Fédération française  
du bâtiment de la  
région Rhône-Alpes



Confédération de  
l'Artisanat et des Petites  
Entreprises du Bâtiment



Fédération française  
des entreprises de  
génie électrique



Fédération des  
professionnels de  
l'électricité et de  
l'électronique



Syndicat des  
entreprises de génie  
électrique et  
climatique



Fédération des  
grossistes en matériel  
électrique

## □ Liste des déchèteries pro participantes :

N°	Opérateurs	Adresse	CP	Ville
1	Arc En Ciel Récupération	ZA Le Grand Champ	38140	IZEAUX
2	Coved	ZI du Broteau - Rue du Broteau	69540	IRIGNY
3	DEMOtronic Rhône-Alpes	11 rue Francine Fromont	69120	VAULX EN VELIN
4	Excoffier Frères	Centre de tri	74350	VILLY-LE-PELOUX
5	Nantet Locabennes Francin	Pont Mollard	73800	FRANCIN
6	Nantet Locabennes Petit Cœur	ZAC La Charbonnière - Petit Cœur	73260	AIGUEBLANCHE
7	Pasteur	3 chemin des Mésanges	74100	VETRAZ MONTHOUX
8	Pouget Axia	ZI du Château de la Bathie - Rue de l'Industrie	73540	ESSERTS-BLAY
9	Recycling System Box RSB	520B route des Vernes	74370	PRINGY
10	Rhône Environnement	99 route de Brignais	69230	ST-GENIS-LAVAL
11	Serdex	20 rue de Fos sur Mer	69007	LYON
12	Serpol	2 chemin du Génie	69633	VENISSIEUX
13	Triade Electronique	ZI Champdolin	69800	SAINT PRIEST
14	Trigenium	ZA La Poudrette	69100	VILLEURBANNE
15	Trigenium	10 route de Vovray	74003	ANNECY
16	Trilogie	ZA Penaye	01300	BELLEY
17	Val'Aura	ZI de L'Ile Gabourd	38340	VOREPPE
18	Val'Aura	Rue Wilson	69150	DECINES
19	Val'Aura	5 rue de Pont Rouge	38300	BOURGOIN
20	Véolia Propreté	59 rue de l'Ile Gabourd	38340	VOREPPE
21	VFE	La Terrasse	38220	VIZILLE
22	Vignier	65 rue de la Revériaz	73000	CHAMBERY
23	Vignier	3 boulevard du Fier	74000	ANNECY
24	VMA	ZI du Pré Brun	38530	PONTCHARRA

Merci de votre attention

